

L'opinion publique et la question du refuge

par
Simon
Roth

■
¹ LASSERRE 1989.

Peut-on analyser les réactions de l'opinion publique en Valais à l'égard des réfugiés et de la politique fédérale en la matière? Même si le concept lui-même suscite un débat nourri, André Lasserre a brossé un panorama national des divers courants d'opinions qui traversèrent le pays durant ces années sombres¹. Il demeure difficile toutefois de saisir une opinion publique en période de guerre où circulent plus encore qu'à l'accoutumée rumeurs,

anecdotes et propagande. Nous ne disposons pas du matériel foisonnant et délicat accumulé par exemple par les préfets de l'Hexagone qui, comme en Haute-Savoie, furent les sismographes attentifs aux évolutions et soubresauts de l'humeur de leur département. Dans ce domaine, les indices sont éparpillés; on les retrouve par exemple au détour d'un sermon, d'un rapport de police, comme l'a montré D. Michielan, ou surtout d'une presse

cantonale beaucoup plus diversifiée qu'aujourd'hui. Au sein d'une étude consacrée au relâchement des mœurs dans le Valais napoléonien, l'historien Michel Salamin (1929-1993) évoque un souvenir d'enfance qui résume bien l'ambivalence des réactions :

[...] *il me souvient d'un fragment de sermon entendu au tout début du mois de septembre 1940, à l'église Sainte-Catherine, à Sierre. A cette époque, un camp d'internés était implanté près du Rhône, à l'extérieur de la localité. Certains de ses occupants avaient vraisemblablement noué quelques relations avec quelques habitantes de la région. Aussi le curé Luc Pont avait-il jugé de son devoir de fustiger ces femmes qui « comme des chiennes en chaleur couraient après ces étrangers ». J'entends encore ces paroles auxquelles je ne comprenais rien et je revois la consternation de mes parents scandalisés par l'outrance des propos du prédicateur².*

La difficulté réside également, mobilisation oblige, dans la dispersion de toute une frange de la population qui, de ce fait, ne bénéficie pas toujours de la même circulation de l'information. A cela s'ajoute une censure fédérale à même de mettre partiellement sous le boisseau certains débats délicats. De nombreux témoignages insistent d'ailleurs sur cette disparité. Jeune officier, René Spahr (1905-2001) admettait être alors demeuré *dans un certain flou* au cœur d'une période où même les cadres de l'armée ne disposaient guère d'un panorama complet³. Au sein des troupes mobilisées du Haut-Valais, on retrouve ce même type de remarques, évoquant l'absence de journaux quotidiens et de radio, et précisant a posteriori : *Auch über politische Situation in Deutschland und das Schicksal der Juden erhielt man erst in der Schlussphase des Krieges genauere Informationen⁴.* Dans cet ordre d'idées, une certaine distinction existe également entre la majorité de la population des villes et villages de la plaine du Rhône et les populations proches de la frontière française ou italienne qui, à l'instar du corps des douaniers, de la gendarmerie d'armée et

de certaines unités, furent confrontées de manière plus directe à divers épisodes du refuge ou du refolement en moyenne et haute montagne. Malgré le contrôle de l'information publiée, les récits de ces odyssées familiales ou individuelles se multiplient à partir de 1942; on les retrouve parfois même transcrits dans la presse sous forme de reportages, de faits divers ou de fables⁵. L'éditorialiste du *Rhône* en a conscience en se prononçant sur les principes régissant la politique d'asile de la Suisse : *Chacun d'entre nous s'est laissé conter par des témoins l'un ou l'autre épisode particulièrement poignant de ces misères humaines*; ou encore en rapportant dans ses colonnes vers la fin de la guerre les exemples tragiques qui touchèrent les soldats aux frontières :

Des mères de famille allaitant leurs nourrissons ont franchi en plein hiver des cols inaccessibles recouverts d'une épaisse couche de neige. Des enfants, des vieillards, des malades épuisés, les souliers éculés, les habits en lambeaux, sont entrés en Suisse par une porte entrebâillée⁶.

Hormis les histoires colportées dont il demeure difficile de mesurer l'impact, la presse constitue donc une source primordiale de notre analyse. On sait qu'elle reflète l'opinion publique et qu'elle la modèle tout à la fois, à défaut de la créer de toutes pièces. Le fondateur du *Nouvelliste valaisan* la compare en 1939 au *soc d'une charrue qui remue le sol des plus arides cerveaux⁷*. En période de susceptibilité diplomatique et de fébrilité militaire, elle acquiert un statut nouveau, comme le rappelle avec force le groupe valaisan de la revue *Esprit* à l'heure des restrictions imposées à la liberté de presse : *Or, il nous apparaît que c'est une partie de notre indépendance à tous qui est en jeu. La presse exerce dans notre vie sociale et politique une activité si importante que ce qui la concerne nous concerne tous en particulier. C'est elle qui représente, en face de l'étranger tout au moins, notre opinion, tout autant, est-il besoin de l'écrire, qu'une déclaration officielle de l'un ou l'autre de nos magistrats. Hors de nos frontières, c'est par*

² SALAMIN 1993, p. 4.

³ FAVRE 2004, p. 100.

⁴ KRONIG 1989, p. 197.

⁵ RH, 8 janvier 1943, *Le Nouvel-on-là-haut*, Pierre des Marmettes.

⁶ RH, 25 juin 1943, *Le problème des réfugiés*, C. Bérard; RH, 28 avril 1944, *Du tact et de la mesure*, C. Bérard.

⁷ NF, 20 décembre 1939, *Les vigies*, C. Saint-Maurice.

notre presse que l'on nous juge; à l'intérieur du pays, c'est par la presse que nous connaissons les manières de voir de nos frères confédérés⁸.

La presse valaisanne présente alors un tout autre maillage des principales régions du canton. Certes, hormis *Le Nouvelliste valaisan* né en 1903 et devenu quotidien, les principaux journaux ne peuvent rivaliser avec les confrères lémaniques ou alémaniques qui font autorité⁹. Toutefois, ce panorama d'avant les grandes fusions et rachats demeure extrêmement diversifié avec des nombreux titres aux ambitions cantonales, quand bien même la voix socialiste naturellement virulente du *Peuple valaisan* puis du *Valaisan* s'est éteinte provisoirement au début des hostilités. *Le Rhône*, *Le Nouvelliste valaisan*, *Le Confédéré*, *Le Journal et Feuille d'Avis du Valais*, *La Patrie valaisanne* d'un côté, les *Briger Anzeiger*, *Walliser Bote* et *Walliser Volksfreund* de l'autre couvrent au gré de leurs moyens rabotés ou croissants l'actualité régionale, cantonale et nationale, sans oublier l'ancrage local de titres tels que *La Feuille d'Avis du district de Monthey* ou du *Journal de Sierre*. L'engagement politique demeure la règle générale et l'on se bat, en Valais romand avant tout, pour la défense d'une presse dite d'opinion menacée d'être submergée par les flots d'informations et de communiqués qui, en cette période, paraissent fasciner les lecteurs.

UNE PRESSE DIRIGÉE

Quel est le statut de ces journalistes façonnant l'opinion dans l'espace public valaisan? Possèdent-ils une marge de manœuvre sous un régime de censure? Si l'histoire de la presse valaisanne prend racine au cœur du XIX^e siècle avec des épisodes parfois truculents, le métier de journaliste et l'esprit de corporation ne prend son essor que tardivement. En 1941, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Association de la presse valaisanne, André Marcel (1902-1996), grande figure du journalisme valaisan, mesure le chemin parcouru depuis le début du siècle. Il dresse un portrait guère flatteur de la presse

cantonale au début du siècle – amateurisme, esprit de clocher et violence politique y dominaient – et constate que ces défauts s'estompent peu à peu¹⁰. Ce qui ne l'empêche pas toutefois d'ajouter, un peu amer et dépité: *Le Valais est de tous les cantons celui où la profession de journaliste est considérée avec le plus de mépris et d'injustice*. Le métier n'est en effet guère de tout repos, et Charles Haegler (1875-1949), rédacteur en chef du *Nouvelliste valaisan*, grand défenseur de la presse d'opinion en terre valaisanne, dresse lui aussi dans de nombreux articles l'inventaire des avatars que doit subir tout postulant. En 1941, au cœur des chicanes de toutes sortes, il qualifie même de *métier de chien* cette profession à laquelle il consacra sa vie. S'ils bénéficient donc d'une certaine amélioration de leurs conditions professionnelles, si les André Marcel ou les Charles Haegler sont des figures qui pèsent dans la création d'une opinion publique, les journalistes valaisans ne possèdent toutefois pas encore au sein de la société cantonale le statut et l'influence des ténors de la presse romande.

L'institution par la Confédération d'une censure en cette période troublée renforce encore cette frustration ambiante. Depuis 1934, peu après l'arrivée au pouvoir d'Hitler, l'Etat fédéral a pris des mesures pour contrôler dans une certaine mesure la presse helvétique. En 1939, puis en 1940, le Conseil fédéral édicte des arrêtés fédéraux. Ils instituent une Division Presse et Radio supervisant les différentes formes de censure et confiée à l'Etat-major de l'Armée puis au Département de l'intérieur. Des officiers chargés de la surveillance effective de la presse sont nommés pour les arrondissements militaires 10 (Bas-Valais) et 11 (Haut-Valais). La censure préalable – la mesure la plus sévère – n'est pas instaurée malgré certaines tentations initiales. Il s'agit donc bien, durant toute la période de la guerre, d'une censure a posteriori qui intervient pour signaler et punir les irrégularités. Ce qui n'empêche pas les autorités de posséder de puissants leviers, sous la forme de mesures d'orientation et d'instruction qui, si elles n'ont pas de caractère obliga-

■
8 RH, 14 mars 1939, *Sur la liberté de la presse*, Groupe Esprit du Valais.

9 De manière significative, le panel retenu pour l'étude de la commission Bergier sur ce thème particulier ne comporte que peu de journaux romands, et aucun titre valaisan. IMHOF, ETINGER, BOLLER 2001.

10 CONF, 22 octobre 1941, *En passant... Les vingt ans de la Presse Valaisanne*, A. Marcel.

toire, n'en demeurent pas moins contraignantes. Elles disposent également de toute une palette de sanctions légères ou plus lourdes, de l'avertissement public à la saisie de numéros. A l'échelle valaisanne, on se rend compte à la lecture de nombreux articles que des tensions, parfois vives, existent entre les principaux rédacteurs et le censeur de l'arrondissement 10. A la fin du conflit, Charles Haegler dressera pourtant un bilan tempéré de cette période, refusant de parler d'un régime de terreur ou d'un enfer *auprès duquel celui de Dante aurait été presque un paradis*¹¹. Et pourtant, les points de friction furent nombreux et les plaintes effectives. En été 1941, André Marcel, dans *Le Confédéré*, résume ainsi l'impression dominante, jugeant que la presse est désormais dirigée :

*C'est malheureusement un fait paradoxal que pour garder sa liberté le peuple est en train de la perdre... Il ne lira bientôt plus dans ses journaux que les communiqués des belligérants dont il serait superflu de relever la discordance [...]. On a, en effet, muselé la Presse et on l'a fait petit à petit, sans en avertir le public qui n'en croit pas ses yeux. Reste à savoir [...] si l'opinion publique ainsi bâillonnée gardera toujours une force de résistance suffisante ou si au contraire elle s'endormira dans l'inconscience*¹².

Charles Haegler n'est pas en reste, lui qui à la même période utilise une métaphore à laquelle ses lecteurs demeurent familiers, comparant le journaliste au braconnier. Quelles sont les principales pommes de discorde entre les censeurs territoriaux et les journalistes valaisans ? Il faut tout d'abord distinguer, dans ce domaine-ci, le Haut et le Bas-Valais. Les trois bi-hebdomadaires d'outre-Raspille ont bien observé les règles de contrôle de la presse imposées par la commission de censure et, de ce fait, n'ont guère subi les avanies réservées aux confrères romands ; il est vrai que l'information via les dépêches d'agence y prédomine, et l'on y découvre rarement les articles de tête qui, en deux, trois ou quatre colonnes, affichent la couleur éditoriale et partisane en première page.

Les récriminations des journalistes ou de la censure peuvent être classées en trois types. Tout d'abord, les rédacteurs ont parfois l'impression désagréable que l'on use en Suisse romande de deux poids et deux mesures. C'est là une nouvelle variante de ce vieux débat entre la presse du canton et celle de l'extérieur, qui relève, dans notre affaire, d'un autre arrondissement territorial. Alors que de nombreux articles de journaux valaisans sont sanctionnés, les correspondants en Valais des grands journaux lémaniques – *La Suisse*, *Le Journal de Genève*, *La Gazette de Lausanne* – peuvent publier sans encombre des nouvelles interdites de l'arrondissement territorial 10, en particulier dans le domaine du refuge. Les rédacteurs en chef des journaux valaisans ne manquent pas de se plaindre de ce nouvel élément de concurrence.

D'autre part, le contrôle est jugé trop sévère à propos de toutes les informations concernant l'armée, les internés et les incidents de frontières. En effet, ces domaines demeurent soumis à une censure préalable, qui escamote parfois toute nouvelle destinée au public, ou qui la filtre via des communiqués très officiels. Et pourtant, la presse valaisanne ne va pas, et de loin, respecter toutes ces consignes. De très nombreux faits divers sont insérés dans nos journaux, évoquant certains drames survenus à la frontière avec des réfugiés ou des incidents liés aux internés et ils provoqueront de nombreuses remarques et avertissements de la part du censeur.

Enfin, le délit d'opinion a bel et bien existé à certaines occasions, même si la modeste presse valaisanne n'a pas retenu l'attention des historiens de cette période. Il concerne avant tout les jugements portés sur nos Etats voisins. A plusieurs reprises, le censeur reproche aux chroniqueurs leur manque de retenue et de réserve dans leurs commentaires, qu'il s'agisse d'évoquer la France, l'Italie ou l'Allemagne. Pourtant, parmi les journaux suisses romands, on parle beaucoup de l'attitude de *La Sentinelle* neuchâteloise et socialiste qui défraye la chronique et se montre très critique à l'égard de la

■
11 NF, 25 août 1946, *Ministres et journalistes*, C. Saint-Maurice.

12 CONF, 1^{er} août 1941, *En passant. Perdre sa liberté pour la gagner*, A. Marcel.

Méthodes barbares

On peut tout faire avec des baïonnettes, sauf s'asseoir dessus. Les Allemands peuvent méditer aujourd'hui ces paroles de Bismarck. Car, dans tous les pays occupés, le feu couve sous la cendre ; les habitants subjugués ne sont pas assimilés ; la rage au cœur, ils attendent la revanche. De là ces attentats que l'on ne peut approuver certes, mais qu'expliquent les haines accumulées par tant de souffrances physiques et morales endurées et refoulées...

Et puis, il n'y a rien de tel pour développer le sentiment national que de s'efforcer à le détruire. Les vexations, les injustices, les terreurs que l'on inflige aux vaincus réussissent pour un temps à les mâter, mais un jour l'orage éclate d'autant plus fort qu'il a été plus longtemps contenu. Ignorer ce phénomène c'est manquer totalement de psychologie.

L'Allemagne fait aujourd'hui une dure expérience, puisque dans tous les pays occupés bouillonne un ferment de révolte. On vient de le voir ces derniers jours en Bohême, où des exécutions massives avaient eu lieu il y a une année déjà. Pour essayer de réduire cette population, on avait fait peser sur elle la main de fer du général Heydrich. On connaît le dénouement. Celui devant qui tremblait la Bohême est tombé à son tour dans un attentat qu'il n'a su éviter. Et les assassins ont pu s'enfuir sans avoir été inquiétés. Où se sont-ils réfugiés ? On l'ignore encore. Mais des représailles terribles ont été prises contre les malheureuses populations tchèques. Si nous avons tardé jusqu'à ce jour avant de commenter les décisions des autorités allemandes d'occupation, c'est que nous nous sommes refusé d'abord à croire les nouvelles de la radio de Prague, tant la conscience humaine se révolte à l'ouïe de telles abominations. Mais aujourd'hui on est bien obligé de se rendre à l'évidence.

On sait, hélas, que la guerre connaît parfois de terribles nécessités ; des milliers d'innocents tombent victimes des bombardements ; d'autres, après avoir tout perdu, meurent d'inanition sur les routes ou dans les campagnes désertes. Saura-t-on jamais combien de douleurs la guerre a semées dans notre monde en démence ! Mais on pensait du moins que ces abominables tueries ne s'abriteraient jamais sous le couvert de la justice. Or, nous avons appris à maintes reprises que dans la France occupée, en Lithuanie et ailleurs, des otages ont été exécutés parce qu'un attentat avait été perpétré contre les troupes d'occupation. Et nous avons vu ces sentences atroces : si le coupable n'est pas découvert, 50, 100, 200 personnes seront fusillées. Voilà des malheureux qui n'ont participé en rien à l'attentat et que l'on exécute pour la seule raison que l'assassin a réussi à s'enfuir. Peut-être ces gens ont-ils le tort d'être nés juifs — mais qui peut leur en imputer la faute ? — ou d'avoir été affiliés au parti communiste.

Mais le drame le plus effrayant est encore celui qui vient de se dérouler en Bohême

après l'attentat qui fut fatal au général Heydrich. En matière de représailles, « le village de Lititz, qui comptait 1200 habitants et où les assassins avaient trouvé des complices, a été cerné par la troupe. Tous les hommes adultes ont été fusillés. Toutes les femmes ont été déportées. Quant aux enfants, on les a enlevés à leurs mères et placés dans des maisons de correction. Après quoi, le village fut rasé de fond en comble. »

Telle est, dans toute sa brutalité, une nouvelle propagée dans le monde entier. Devant un jugement aussi monstrueux, nous ne ferons pas taire notre conscience pour des raisons d'opportunité, et nous déclarons que les autorités qui se sont rendues responsables d'une telle ignominie seront vouées par l'Histoire au mépris des générations futures. Il faut remonter aux âges de la plus lointaine barbarie pour trouver des faits aussi monstrueux. Et encore ! Car il est bon de noter que ce n'est pas là un acte spontané que l'on peut mettre sur le compte d'une soldatesque surexcitée. Non, ce qui en fait toute l'horreur, c'est qu'il résulte d'une sentence mûrement réfléchie et froidement exécutée.

Nous voulons encore espérer contre toute évidence que les mesures prises l'ont été à l'insu des dirigeants de l'Allemagne, ou qu'elles constituent une fatale méprise. Sinon on peut croire que ceux qui violent ainsi toutes les règles du droit et de la morale ont perdu le contrôle de leurs nerfs parce qu'ils sont complètement aveuglés par la peur. Pour se débarrasser des spectres qui hantent leur esprit, ils foncent n'importe où et frappent sur n'importe qui. Ils n'ont plus qu'un espoir : subjuguier les peuples par l'épouvante, les dominer par la terreur...

Mais une telle domination ne dure qu'un temps, et de telles cruautés se paient. La vengeance appelle la vengeance. Si l'Allemagne est vaincue, les populations tyrannisées, celles qui auront vécu durant de longs mois dans l'esclavage, pourraient bien à leur tour user de représailles ; et les autorités risquent fort de se montrer impuissantes, à ce moment-là, à empêcher ce jugement des masses.

Car, ne l'oublions pas, des populations entières ont été dépossédées, il n'y a guère longtemps ; elles ont dû abandonner malgré elles des terres qu'elles avaient arrosées de leurs sueurs, des villages auxquels elles s'étaient attachées par toutes les fibres de leur cœur. Et des Allemands venus d'autres régions ont pris leur place. Quand viendra le règlement des comptes, nous plaignons ceux qui occupent aujourd'hui des terres qui ne leur appartiennent pas. Les ressentiments amassés depuis 1939 éclateront alors en tempête et l'orage qui se déchainera pourrait être, lui aussi, d'une effrayante brutalité. « Celui qui sème le vent récolte la tempête », dit-on. Malheureusement celle-ci est aveugle et frappe parfois des innocents. La justice humaine, du moins, ne devrait pas l'imiter. C. L...n.

Confédération et des puissances de l'Axe. Les journalistes valaisans ont eu vent bien sûr de ces polémiques. Certains confrères estiment que si les articles de ce journal sont bel et bien jugés bénins par les autorités suisses, leurs papiers incriminés ne méritent pas les foudres du censeur de l'arrondissement. Deux exemples d'articles valaisans censurés présentent les facettes de ce rapport de force. Dans *Le Nouvelliste valaisan* de l'automne 1943, on y découvre un entrefilet de quelques lignes, signalant un incident de frontière près de Châtelard impliquant des soldats italiens qui cherchent à gagner le Valais et un douanier français. On sait qu'après l'armistice du 8 septembre 1943, la situation des troupes italiennes dans la Péninsule et en Haute-Savoie plus particulièrement devient rapidement très aléatoire et que de très nombreux militaires italiens gagnent la Suisse et le Valais à cette occasion. Et bien, cette nouvelle, liée à ce refuge singulier, est publiée par *Le Nouvelliste valaisan* sans soumission préalable à la censure. Celle-ci demeure pointilleuse à l'égard de toute information de ce genre, à l'exemple de l'article évoqué par Alfred A. Hässler qui, présentant crûment le témoignage d'un refoulé sur les hauteurs de Champéry, fut interdit de publication quelques mois auparavant¹³. La petite notice du *Nouvelliste valaisan* provoque une violente réaction du censeur qui ordonne la saisie dans tous les lieux de vente du canton de ce numéro fraîchement imprimé. A notre connaissance, il s'agit là d'un cas unique de sanction de ce type pour l'ensemble de la presse valaisanne de l'époque. Il montre surtout les limites de l'information possible dans le domaine du refuge. Le deuxième exemple est extrait du *Rhône*, journal imprimé à Martigny depuis sa création en 1926 et qui disparaîtra de la scène en 1960 lors de la constitution du *Nouvelliste du Rhône*. L'auteur de l'article incriminé, Clément Bérard, était un pédagogue, écrivain à ses heures et chroniqueur régulier de ce journal. En été 1942, les premières nouvelles du massacre de Lidice, en Tchéquie actuelle, parviennent au public. En repréailles à l'élimination par les partisans du protecteur nazi

de Bohême-Moravie, les troupes allemandes rasent ce village et exécutent ou déportent sa population. Lidice est devenu aujourd'hui un lieu de mémoire; cet épisode terrible laissait présager d'autres massacres de ce type, comme celui d'Oradour-sur-Clône en France, et mettait à jour la violence des méthodes nazies. Cet événement choque profondément Clément Bérard qui se fend d'un article laissant libre cours à son indignation.

Là aussi, cas unique d'après nos recherches, cet article suscite des remous, mais à une autre échelle. La Légation d'Allemagne à Berne a eu vent de cet article et proteste officiellement auprès du Département politique de Pilet-Golaz. Berne est empruntée dans cette affaire, pour la bonne raison que le journal lui-même, conscient de la sévérité de l'article, l'avait en fait soumis au préalable au censeur qui, étonnamment, avait autorisé sa publication intégrale. La Division Presse et Radio ne peut donc qu'adresser un avertissement tardif, un de plus, au journal *Le Rhône* et un blâme sévère au censeur coupable de négligence. Voilà donc un bel exemple illustrant la marge de manœuvre, étroite certes, mais pas inexistante, que possèdent les journalistes valaisans malgré la censure. C'est également cette sensation d'une chape plus ou moins bienveillante qui pousse vers la fin de la guerre deux jeunes reporters à s'aventurer, via les cols du Haut-Valais, au cœur de cette résistance italienne qui participe activement en ce printemps 1945 à la libération définitive de la Péninsule. A l'heure de publier leur reportage, ils précisent en guise de justificatif qu'il existe *des jours où l'on est disposé à payer le prix de sa curiosité; c'est tellement tentant de découvrir soi-même ce que ne disent pas les communiqués officiels et les informations de presse qui ont montré patte blanche aux postes-frontière*¹⁴. Il convient également de rappeler la place réelle occupée par les informations et les débats liés à la politique d'asile. En défendant le travail de son Département et son attitude personnelle pendant ce conflit à l'heure des critiques émises par le *Rapport Ludwig*, le conseiller fédéral von Steiger ne manquait pas de rappeler

13 HÄSSLER 1971, pp. 123-124.

14 GUEX, CALOZ 1946, p. 12.

que si, confronté au faisceau d'informations collectées strictement sur le thème de la déportation, on demeurerait frappé a posteriori d'une évidence, il convenait de rappeler qu'elles étaient dispersées au sein d'une masse documentaire¹⁵. A l'échelle de la presse, cette mise en contexte s'impose également. Les journaux valaisans demeurent de dimensions modestes, d'une typographie plus ou moins dense et pauvres en iconographie; leur contenu rédactionnel ne va guère au-delà des quatre pages couvrant, à coup de nouvelles d'agences, de dépêches et de correspondants locaux, l'actualité régionale, nationale et internationale. En Valais romand, la première page demeure réservée à l'éditorial du jour et, pour les journaux plus étoffés, à une correspondance des Chambres fédérales ou encore à une chronique de politique internationale. La guerre, si elle demeure au cœur des préoccupations, n'empêche nullement une poursuite des disputes politiques qui, depuis les origines de la presse valaisanne, alimentent l'esprit des rédacteurs attachés à une *presse d'opinion*. Les querelles partisans occupent bien souvent le devant de la scène de 1939 à 1945, des candidatures valaisannes au Conseil fédéral à celle de Karl Dellberg au Conseil d'Etat¹⁶. Le terme de *collaboration* ne concerne en rien le régime de Vichy, mais bien les modalités de la participation radicale au Conseil d'Etat qui, à la fin des années trente, apaisa néanmoins le climat cantonal. Même la politique internationale est sujette parfois à des invectives partisans où l'on se fait grief du soutien apporté et de l'admiration plus ou moins prononcée à l'égard des régimes en place ou déliquescents. Hormis l'exaltation régulière des vertus patriotiques et du rôle de la Défense nationale, les préoccupations liées au plan Wahlen et au ravitaillement du pays s'insinuent à tous les niveaux d'information – statistiques, conseils nutritionnels, mises en garde – et ne faiblissent pas avec l'approche de la fin de la guerre perçue de ce point de vue comme une période de transition pleine d'incertitude. L'argument est évoqué de manière chronique chaque fois que les vagues de réfugiés se pres-

sent aux frontières. De manière significative, une informatrice valaisanne d'Armée et Foyer écrit peu après le drame de Saint-Gingolph en été 1944 que l'on plaint désormais les réfugiés, accusés auparavant de provoquer des restrictions supplémentaires¹⁷. Dans ce contexte, la place consacrée au refuge sous toutes ses facettes prend d'abord la forme de divers communiqués provenant de l'administration fédérale et de l'armée. Toutefois, en période de crise et de manière régulière depuis 1942, la politique du refuge au niveau national et les relations avec les internés préoccupent les éditorialistes valaisans. A cet égard, les positions ne sont pas tout à fait tranchées, même si des tendances se dessinent. Les débats autour des principes de la politique d'asile cèdent parfois la place, au contact avec la réalité de l'internement ou de l'hébergement, à des griefs d'un autre ordre. Aux prises de position de l'été 1942 empreintes d'une grande compassion d'André Marcel au *Confédéré* succèdent des éditoriaux critiques à l'égard des campagnes de presse en faveur des réfugiés; et dans une profession où l'on garde longtemps parfois quelques flèches acérées dans le carquois, on n'hésite pas à lui rappeler au détour d'une polémique, ses admirations passées pour des régimes d'autorité. Si la sensibilité chrétienne de Clément Bérard au *Rhône* l'incite à dénoncer très tôt la férocité totalitaire, il n'en demeure pas moins critique avec certaines facettes de l'asile. Et Charles Haegler, que l'on découvrira favorable à la politique fédérale en la matière et prolix à l'égard des péchés d'Israël au point de traiter le pamphlétaire antisémite Drumont (1844-1917) de prophète, ne demeure cependant pas insensible aux drames de la frontière valaisanne; en été 1944, il évoque le refoulement et rappelle à ce propos que les situations genevoise ou jurassienne ne peuvent être comparées au cas valaisan. Ici, écrit-il, la réalité physique de la frontière alpine impose un effort redoublé aux réfugiés. Ainsi, *lorsque des réfugiés arrivent dans les vallées, ce ne sont plus des « êtres » humains, mais bel et bien des « loques » humaines dont les pieds saignent et agonisent*

15 LUDWIG 1957, pp. 363-364.

16 Pour une analyse de la presse cantonale durant l'entre-deux-guerres, voir FOURNIER 2002.

17 AF, E 27/9283-9292.

déjà d'inanition¹⁸, ce qui dramatise encore toute tentative de refoulement, débouchant sur des scènes de désespoir. Le journaliste invite alors tous ceux qui dans le canton – et ils sont nombreux – appellent au *refoulement impitoyable* à se confronter à cette réalité terrible avant de porter un tel jugement. Les éditorialistes affichent parfois leurs états d'âme et ne pratiquent donc pas tout le temps, en la matière, une guerre des tranchées chère au débat politique cantonal. A la lecture de la presse valaisanne, quatre sujets ponctuels ou transversaux

prédominent, de la *question juive* jusqu'aux phases successives d'épuration en passant par la tradition d'accueil et l'attention portée aux drames vécus chez nos voisins immédiats.

■
18 NF, 7 juin 1944, *Un des drames*,
C. Saint-Maurice.

LA MORT POUR REFUGE :
LA CRISE DE L'ÉTÉ 1942
ET LA QUESTION JUIVE

Jusqu'alors, le thème du refuge dans la presse valaisanne concernait le plus souvent, comme nous l'avons écrit, les rubriques des faits divers,

Mit der Not muß auch die Hilfe wachsen!

Man redet wieder viel vom Frieden und erwartet das Ende der Feindseligkeiten in naher Zeit, vielleicht noch in diesem Jahr. Wir wissen darüber alle nichts.

Wir wissen aber eines, daß ehe dieser Tag, da die Waffen schweigen werden, anbricht, noch unendlich viel Leid und Elend über die Völker im Kriegsgebiet und in der Gewalt fremder Mächte kommen wird. Jede Woche bringt neue Berichte von der steigenden Brutalität und Rücksichtslosigkeit der Auseinandersetzungen, die heute die Menschheit zermartern. Mit Entsetzen hört unser Volk vom Schicksal Hunderttausender wehrloser Frauen, Kinder, Greise, von Hinrichtungen, Deportationen, von Familien, die auseinander gerissen werden, von Kindern, die ohne Heimat, ohne Eltern und ohne irgend ein Kennzeichen sind, mit dem sie je wieder ihr Heim finden könnten. Mit dem Hören aber ist nichts getan, und auch nicht mit dem Entsetzen.

Hand anlegen und helfen, immer wieder helfen und zwar auch dort, wo es vielleicht nicht so angenehm und ein wirkliches Opfer ist, das ist unsere Aufgabe und unsere Pflicht! Darum laßt uns helfen und, wenn wir schon geholfen haben, nochmals helfen; denn auch das Leid und das Unrecht hört nimmer auf.

Laßt uns helfen, wenn in diesen Tagen die Schweizerische Zentralstelle für Flüchtlingshilfe wieder an unsere Türen und an unsere Herzen pocht. Sie kann ihre große Pflicht nur erfüllen, wenn auch wir die unsere tun.

Dr. E. Börlin, Nationalrat, Vieschal.



Furcht vor der Deportation.

des dépêches fédérales ou de quelques reprises d'articles de fond des principaux journaux helvétiques. L'arrivée massive de réfugiés français civils et militaires aux frontières jurassiennes en été 1940 a certes provoqué des réminiscences : *Un nouveau 1871 au XX^e siècle* titre alors *La Feuille d'Avis du Valais*. Toutefois on ne s'éloigne guère dans la physionomie des événements et les commentaires de presse de l'évocation d'une Suisse hospitalière forgée par une tradition séculaire. Comme l'écrit alors le jeune Jean Follonier (1920-1987) rapportant les scènes de cette débâcle, on ne parle que du *cœur charitable* du pays¹⁹. Le retour en France des troupes démobilisées de cet été 40 suscite également quelques mois plus tard la publication d'hommages de circonstance, comme celui de cet officier français, ami du capitaine valaisan Paul de Rivaz :

*En France, depuis huit jours à peine, je fais naître l'occasion de parler de vous tous que j'aime tant et à qui nous Français nous devons tant. Je ne cesse de répéter que pour sentir pleinement la chaleur de l'accueil que nous avons reçu en Suisse, il faut avoir subi ces sept mois d'exil.[...] Dites autour de vous, mon Capitaine, que les 30 000 internés français sont unanimes à vanter la grandeur d'âme des populations suisses*²⁰.

Les premières actions de soutien évoquées au début des années 40 confortent également cette perception, elles qui apportent leur aide sous diverses formes à l'enfance meurtrie de différents pays européens. En confrontant l'opinion publique et les réseaux d'information à une autre facette du refuge, la crise de l'été et de l'automne 1942 provoque donc de nombreuses prises de position au sein des rédactions francophones du canton. A la fin de l'été 1942, des mesures de fermeture hermétique de la frontière ont été prises par H. Rothmund et le Département de justice et police du conseiller fédéral von Steiger face à l'afflux de réfugiés qui se dessine le long de la frontière franco-suisse. Il comprend avant tout des Juifs d'origine belge ou hollandaise, fuyant un régime nazi qui commence à appliquer ses plans de

déportation et d'extermination, relayé un peu plus tard en France par tout un pan de l'administration et des autorités politiques. Ce 13 août 1942 est considéré par Alfred A. Häslér comme *un jour funeste dans l'histoire du droit d'asile en Suisse*, et suscite par la suite et à mesure que le monde politique et l'opinion publique nationale en prennent pleinement connaissance une forte réaction²¹. Alfred H. Häslér en dresse l'inventaire, citant personnalités de la société civile, alémaniques pour la plupart, hommes politiques d'horizons différents et surtout hebdomadaires ou quotidiens nationaux et régionaux qui protestent contre cette atteinte au droit d'asile. Seul journal valaisan de ce florilège des consciences, *Le Confédéré* a droit à une courte mention. Faut-il en déduire que les vagues de ce débat national très vif n'ont provoqué que des clapotis dans notre canton frontière ? Le drame de ces refoulements de l'été 1942 est différemment apprécié et il convient d'en montrer les nuances. La rumeur de ce durcissement de la politique d'asile en Suisse qui paraît menacer la tradition humanitaire circule dans la presse du canton dès l'été 1942. On apprend que les déserteurs, les prisonniers de guerre évadés et les réfugiés politiques ne sont pas touchés par ces mesures, mais qu'elles frappent avant tout les civils qui franchissent clandestinement les frontières du pays. Dans un premier temps, *Le Confédéré*, qui avait déjà imprimé quelques articles critiques à l'égard de l'antisémitisme européen²², se permet d'insister *pour que l'on ne s'écarte pas trop à Berne de cet esprit de charité et d'hospitalité traditionnelle que la Suisse, berceau de la Croix-Rouge internationale, a toujours manifesté à tous ceux sur lesquels le malheur s'est acharné et qui doivent chercher un asile ailleurs*²³. Il paraît approuver par la suite ceux qui réussissent à atténuer les décisions fédérales à défaut de les infléchir et ne se leurre pas sur la situation réelle des réfugiés qui se présentent depuis peu aux portes du canton :

Or, il n'est pas douteux que les « contrevenants » de ces derniers jours n'entrent dans aucune des catégories que nous venons de

19 FAV, 26 juin 1940, *Un nouveau 1871 au XX^e siècle. Reportage sur les internés français*, J. Follonier.

20 FAV, 19 février 1941, *Lettre d'un officier français*, P. V.; voir également PV, 31 décembre 1940, *Ils reviennent de Suisse*, (reprise d'un article paru dans Gringoire).

21 HÄSLER 1971, p. 102.

22 CONF, 29 mars 1939, *Doit-on le dire ?*, Z...; CONF, 17 août 1942, *Christianisme et antisémitisme*, J. Roger.

23 CONF, 28 août 1942, *La délicate question des réfugiés politiques*.

mentionner. Mais s'ils ne répondent pas aux exigences de la lettre de la loi, ces malheureux ne s'en trouvent pas moins dans cette condition de détresse lamentable propre à apitoyer le cœur des Suisses et à les inciter à soulager, dans la mesure de leurs moyens, de si profondes misères²⁴.

Le journal des libéraux-radicaux valaisans n'hésite pas à parler de la conception d'une *civilisation chrétienne et humaine* qui ne peut tolérer certaines attitudes et devrait inspirer véritablement les autorités politiques; il répercute également dans ses colonnes les réactions de la presse suisse engagée dans ce débat, avant de prendre position puis de donner, par la voix d'André Marcel²⁵, trois colonnes à la une et un véritable plaidoyer :

Certes, chacun sait que ces réfugiés politiques pour la plupart sont des israélites. Ils sont arrivés à pied chez nous clandestinement. Comment d'ailleurs auraient-ils pu le faire autrement? Car leur aurait-on accordé des visa ou des billets de chemins de fer dans les pays où ils sont actuellement traqués, pris dans des rafles et déportés dans l'Est, ainsi que nous l'apprennent les communiqués officiels étrangers?

*Or, ils n'ont plus, s'ils sont refoulés, que la mort pour refuge. [...] Pourquoi alors les familles qui viennent de traverser ces temps passés notre frontière avec des vieillards, des enfants en bas âge, ne bénéficieraient-elles pas aussi de ce droit d'asile?*²⁶

Ce qui n'empêchera pas le correspondant parlementaire du journal, à l'occasion du grand débat d'automne aux Chambres fédérales consacré au droit d'asile, de juger la position du gouvernement *inspirée de sagesse et de circonspection*²⁷. Du côté du *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, du *Nouvelliste valaisan* ou de *La Patrie valaisanne*, la position du Conseil fédéral est soutenue et ses arguments répétés malgré la polémique qui prend de l'ampleur au sein de la presse suisse. On ne conteste certes pas le constat, celui d'une arrivée nombreuse et clandestine de Juifs par les lacs et les cols de montagne de notre frontière dans des conditions

parfois très difficiles. Un des chroniqueurs de *La Feuille d'Avis* examine les dangers potentiels en cas d'arrivée massive de réfugiés pour l'*équilibre interne* de la Suisse – surpopulation, chômage – et sa *sécurité extérieure* avant d'approuver la démarche du gouvernement fédéral. D'autre part, il demeure sceptique à l'égard des critiques publiées à l'encontre de la politique de Vichy vis-à-vis des Juifs, quand bien même celles-ci proviennent de membres du haut clergé de l'Eglise de France et sont largement répercutées dans la presse valaisanne. Et même lorsque les preuves de l'existence des camps de concentration s'accumulent à mesure que progresse la libération du continent, ce journal insiste sur le danger représenté par une forte immigration juive. *Peut-on être Suisse, chrétien et antisémite*: sous ce titre provocant, *Le Journal et feuille d'Avis du Valais*, s'il convient qu'une nation chrétienne se doit de protester contre les persécutions dont sont victimes les Juifs d'Europe, refuse de s'en tenir là. La *question juive* ne se limite pas au plan religieux; le *goût immodéré du pouvoir* des Juifs doit toujours être sujet à surveillance et l'asile accordé ne résout pas tout :

*Mais la charité ne doit pas rendre aveugle. Cette charité ne doit pas engendrer chez nous un mysticisme intolérable et nous faire oublier que la guerre, un jour, sera terminée et que nous aurons des comptes à rendre à nos descendants. Toute fausse sentimentalité devra alors être écartée*²⁸.

On retrouve cet état d'esprit dans *La Patrie valaisanne* et au *Nouvelliste valaisan*. Là-aussi, les directives plus sévères de l'été 1942 rencontrent l'approbation des principaux chroniqueurs; là encore, la figure du Juif demeure très négative tout au long du conflit au sein d'une presse conservatrice largement dominante; celle-ci accorde de larges échos aux accusations de Vichy à leur égard. Les traits de l'antisémitisme cher au Drumont de *La France juive* s'étaient déjà manifestés à plusieurs reprises dans certains journaux valaisans et l'on y découvre des formes variées analysées à l'échelle nationale par Jacques Picard²⁹. Ils firent écrire ces lignes prémoni-

■
24 CONF, 31 août 1942, Lettre de Berne. Les réfugiés, P.

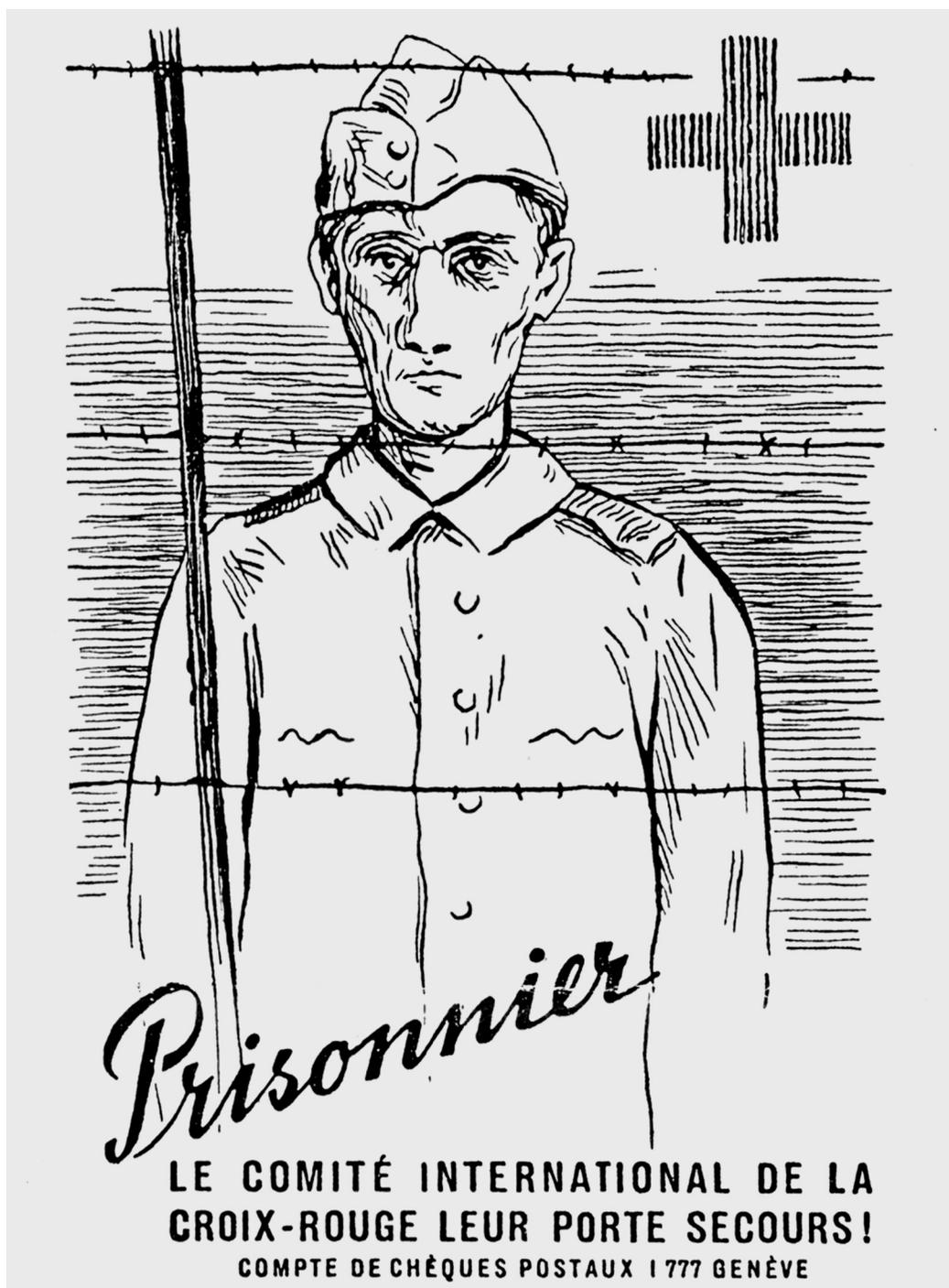
25 Voir Annexes.

26 CONF, 2 septembre 1942, Reparlons des réfugiés, R.

27 CONF, 28 septembre 1942, Lettre de Berne, P.

28 FAV, 14 juillet 1944, *Peut-on être Suisse, chrétien et antisémite*, P.C.

29 PICARD 2000.



toires au rédacteur en chef du *Confédéré*, commentant en 1928 les remous suscités par une conférence en Suisse du professeur à la Sorbonne Victor Basch (1863-1944), Juif hongrois naturalisé français qui mourra en 1944 sous les coups de la Milice :

*Nous croyions passé le temps des folles campagnes antisémites qui ont tant fait de mal en de nombreux pays. [...] Ces scènes de férocité bestiale, des fanatiques voudraient-ils les voir se produire encore comme au moyen âge dans nos pays occidentaux ? On le jurerait au spectacle des haines intolérantes, imbéciles et, en tous cas bien peu chrétiennes, que suscite encore aujourd'hui la simple idée qu'un Juif, fût-ce la personnalité la plus éminente et le citoyen le plus respectable, pût se mêler chez nous à des discussions sur les graves problèmes intéressant toute la collectivité*³⁰.

Au *Nouvelliste valaisan*, Charles Haegler condamne bien sûr le degré atteint par les persécutions raciales du III^e Reich, se réfère aux mises en garde du Vatican et défend la tradition suisse de l'asile. Toutefois, il déclare comprendre tout à fait les mesures édictées par le régime de Vichy à l'encontre des Juifs, et brosse à chaque occasion et sans craindre de lasser, l'archétype du Juif français, jugé de moralité douteuse et défenseur d'une III^e République anticléricale. Les persécutions actuelles ne seraient dès lors que la conséquence de cette attitude estimée arrogante. Le reproche récurrent de se mêler de politique et d'en maîtriser trop aisément les rouages revient comme une antienne, même si l'on souligne la discrétion opportune de la communauté juive de Suisse. La perspective de la fin de la guerre et son cortège de révélations ne paraissent guère modifier les perceptions. *La Patrie valaisanne* publie en août 1944 un article de tête qui déclenchera une très vive protestation : son auteur s'étonne d'une palme de martyr accordée semble-t-il par l'opinion à la seule communauté juive et rappelle les bienfaits de la conception ancienne qui prévalait :

*Il faut un ghetto si l'on ne veut pas vivre en « juiverie ». Or quand on sait la puissance d'expansion et d'accaparement, comme d'une incalculable mauvaise herbe, de ce peuple, quand on les voit à l'œuvre, même dans la condition inférieure de réfugiés, nous traitant en pays conquis, on peut se demander ce que deviendra notre pays alors que par suite de la pression des persécutions et de l'envahissement, tous les égouts d'Israël ont suinté à travers nos frontières ?*³¹

Quant à Charles Haegler, il ne varie guère dans son argumentation ; certes, il qualifie en été 1944 l'antisémitisme de névrose et condamne alors les déportations de Juifs hongrois qui

■
30 CONF, 6 juillet 1928, *Pour les Juifs*, G.

31 PV, 25 août 1944, *Justice et justice*, Ch. ainsi qu'une réaction publiée : PV, 12 septembre 1944, *A propos d'un article : Justice et Justice*, S. Maquignaz.



■
Une enfant d'Ossola, Brigue, 10 octobre 1944
(Archivio della famiglia Villa, Rovio)

troublent l'opinion suisse et internationale; il rappelle toutefois le rôle prêté aux Juifs à l'égard des catholiques au temps de la III^e République, estimant à de nombreuses reprises qu'ils *essuient aujourd'hui cette persécution qu'ils ont imposée aux chrétiens*. La guerre à peine achevée, il conseille aux communautés juives de ne pas *avoir le triomphe arrogant, cumulant les poncifs*³².

SŒUR DE CHARITÉ

Même si l'attention des recherches récentes s'est focalisée sur l'accueil ou le refoulement de réfugiés juifs aux frontières, force est de constater que cette question ne constitue qu'un élé-

ment du débat. Certes, le thème s'impose en période de crise aux éditorialistes, comme en automne 1942, mais il ne constitue pas le fond des informations diluées dans la presse cantonale à propos du refuge et des réfugiés. Celui-ci est constitué avant tout de trois types de nouvelles: les petites informations locales, anecdotiques ou tragiques, en lien avec le passage de la frontière italo et franco-valaisanne ou l'internement; les reprises de dépêches nationales annonçant, chiffres à l'appui, l'évolution de la situation du refuge en Suisse; enfin l'écho des différentes campagnes menées avant tout au plan national en faveur des réfugiés. A chaque fois, la tradition helvétique dans le domaine de

32 *Il nous semble qu'après la crise terrible qui a failli l'anéantir, le Juif était tenu à quelque réserve et à quelque discrétion et à éviter de donner l'impression qu'il voudrait réduire les chrétiens à ramasser les miettes qui tombent de sa table*, in NF, 14 novembre 1946, *Voudrait-on créer un péril juif?*, C. Saint-Maurice; *Ils doivent se garder de donner l'impression de sucer l'épargne nationale, de remplacer les Lombards dans le commerce et dans les prêts à usure et de chercher à mettre hors du toit les Vieux Suisses qui les ont abrités dans l'orage et qui les ont défendus contre les outrages*, in NF, 8 juin 1945, *Pas de question juive en Suisse*, C. Saint-Maurice.



**LES réfugiés
sont dans la détresse.**

On leur a tout pris: maison, patrie, et tous leurs biens; on leur a pris leur honneur, leurs droits, et jusqu'à la dernière parcelle de liberté. Lorsqu'on leur a enlevé aussi les êtres qui leur sont chers, leur vie a perdu toute substance. Par ton sacrifice, contribue à ranimer des cœurs brisés et à sécher les larmes du désespoir!

aidez-les vous aussi!

Collecte en faveur des Réfugiés. Chèq. post. Sion II c 2462

Peuple suisse, aide les réfugiés !



Avez-vous jamais essayé, chers compatriotes, de vous mettre à la place d'un de ces proscrits qui fuient devant la persécution, la mort et le martyre ?

Nous qui, depuis notre enfance, avons vécu sur une terre paisible, pouvons-nous nous représenter la misère de ceux qui, d'un jour à l'autre, ont été arrachés à tout ce qui leur était cher, la famille, le travail, le sol qui les avait nourris ?

Nombreux sont les réfugiés qu'un sort impitoyable a séparés de tous ceux qu'ils aimaient. Comme un lourd nuage, l'avenir sombre les opprime, tandis que les angoisses du passé ont marqué, pour toujours peut-être, leur état physique et moral.

Les œuvres de secours se voient placées devant la tâche immense d'entretenir 14,000 réfugiés, parmi lesquels 2000 enfants. Les dépenses ne cessent d'augmenter et ce n'est qu'avec l'appui du peuple entier que cette œuvre d'assistance pourra continuer.

Un bulletin de versement fait appel à votre esprit de sacrifice. Ne le jetez pas; chaque sou, chaque franc est précieux et aidera à nourrir et vêtir de malheureux sans-patrie.

(Collecte en faveur des Réfugiés. Compte de chèques postaux II c 2462 Sion.)

l'accueil et de l'aide apportée aux victimes est soulignée, au point que l'on écrit en 1941 dans *Le Journal et Feuille d'Avis du Valais*:

*Inutile d'insister sur le rôle admirable que notre pays a déjà joué lors de ce conflit. Ce rôle de sœur de charité est pour lui un devoir traditionnel qu'il accomplit avec autant de simplicité que de dévouement. Il serait tout à fait mal placé d'en tirer un orgueil excessif*³³.

La guerre et l'évocation du rôle dévolu à la Suisse font également ressurgir des épisodes d'accueil et d'hébergement en terre valaisanne. La débâcle de 1940 met en relief l'internement des troupes de Bourbaki en 1871, dont un contingent fut attribué au Valais. Un des derniers témoins

vivants né en 1853, Joseph Roduit, peut encore évoquer le souvenir d'une compagnie accueillie à l'Abbaye de Saint-Maurice³⁴. Si la mémoire directe s'estompe à l'égard de l'épisode des Verrières, elle demeure vive en ce qui concerne la Première Guerre mondiale et de nombreux articles rappellent l'effort du pays et des stations touristiques transformées en *lazaret gigantesque*, sans oublier les nombreux monuments aux *Souvenirs français* qui, en Valais comme en Suisse romande, furent érigés à cette occasion. Le thème du refuge et des réfugiés provoque également dans la presse du canton des résurgences variées et des mises en parallèle, qu'il s'agisse de rappeler le destin de ceux qui, religieux et aristocrates pour la plupart, se réfu-

■
³³ FAV, 18 avril 1941, *La Suisse va venir au secours des petits Français meurtris par la guerre*, M. Servetaz. On retrouve cette expression de sœur de charité dans de nombreux articles de presse valaisans de cette période.

³⁴ ESM, 1939, *Souvenirs d'antan*, J. Roduit, p. 204.



Frères et sœur italiens pris en charge par le Secours aux enfants, Brigue, 10 octobre 1944
(Archivio della famiglia Villa, Rovio)

gèrent en Valais à l'époque de la Révolution française ou des Chartreux trouvant par exemple un asile provisoire à Saxon au temps des Lois Combe.

Les petites nouvelles, de l'évasion d'internés polonais aux résultats de matchs de football d'équipes rattachées à certains camps, sont disséminées régulièrement au sein des journaux du canton. La participation de ces réfugiés au plan Wahlen est également mentionnée au gré de reportages ou d'enquêtes consacrées au défrichage de zones de la plaine et aux travaux dans les mines à nouveau exploitées. De nombreuses dépêches nationales reprises en Valais établissent également un décompte des réfugiés accueillis dans le pays, des quelques milliers de 1942 à l'époque où l'on jugea que la barque

était pleine jusqu'aux 130 000 de la fin du conflit. A cela s'ajoute tout un ensemble d'informations-type concernant les détails de leur vie pratique (logement, conditions de séjour, statut, etc.). La vague de l'été 1942 est traduite en chiffres mensuels. De même l'on ne cache pas l'ampleur – le chiffre de 20 000 est avancé – de l'arrivée de réfugiés italiens de statuts divers au lendemain du 8 septembre 1943 et de l'occupation allemande de la Péninsule. Enfin, les campagnes de portée régionale ou nationale d'aide aux réfugiés sont dûment répercutées dans la plupart des journaux valaisans, qu'il s'agisse d'appels de comités créés au lendemain d'événements particuliers ou d'institutions telles que la Croix-Rouge suisse ou l'Office central suisse d'aide aux réfugiés. Au début de



Arrivée d'un convoi d'enfants, gare de Martigny, 11 octobre 1944
(Archivio della famiglia Villa, Rovio)

la guerre, les premiers échos concernent des actions ciblées en faveur des Suisses rapatriés de l'étranger, puis de la Pologne écrasée en 1939 et de la Finlande résistant aux armées soviétiques. La débâcle de l'été 1940 met en valeur, comme nous l'avons souligné, le soutien apporté aux réfugiés civils et militaires de France, et prend la forme par exemple d'un comité valaisan engagé dans l'action romande en faveur de *la maison des petits Français*.

Le *Secours aux enfants* occupe une place importante et incite particulièrement aux élans de charité. Le ton de la campagne et des échos de presse rencontrés alternent entre description de scènes pathétiques et vibrant appel à la population. *Avons-nous un cœur?* titre à cet égard de manière symptomatique *La Patrie valaisanne* en 1942³⁵. Créé à l'origine par une initiative privée pour

venir au secours d'enfants victimes de la guerre d'Espagne, le *Secours* est encadré bientôt par la Croix-Rouge suisse qui lui donne une ampleur internationale. Sous forme de séjours en Suisse de quelques mois ou d'aides apportées sur place, cette organisation offre son soutien à plusieurs dizaines de milliers d'enfants à travers l'Europe en guerre, et plus particulièrement en France, en Serbie, en Italie et en Grèce. Malgré les nombreuses entraves politiques et militaires ainsi que les difficultés logistiques inhérentes à ce conflit, son activité permettra la présence en Suisse et en Valais de nombreux enfants. En été 1942, un journaliste croque cette scène destinée à se répéter durant les années de guerre; au hasard d'un voyage en train à travers la plaine du Rhône, il assiste à l'arrivée en gare d'un de ces convois d'enfants :

■ 35 PV, 27 février 1942, *Avons-nous un cœur? Alors pensons que ces enfants pourraient être « nos enfants »*, S. Maquignaz.



Enfants en gare de Brigue, 10 octobre 1944
(Archivio della famiglia Villa, Rovio)

Ce sont les petits Français, à qui la généreuse action de la Croix-Rouge permet une évasion en montagne pour le plus grand bien de leur santé compromise. Petit à petit les groupes se dispersent. On voit des mamans se penchant avec amour sur ces petits déshérités. [...] C'est là que nous avons constaté avec quelle sollicitude l'on s'occupe chez nous de ces enfants. La générosité helvétique n'est pas une légende³⁶.

En Valais, une section valaisanne du Secours aux enfants se constitue pendant la guerre sous l'égide du Sierrois Elie Zwissig (1891-1982) secondé par son épouse³⁷. Elle organise dans le canton l'hébergement de plusieurs centaines d'enfants par périodes de trois mois. Des appels aux familles disposées à ce type d'ac-

cueil ou à une forme de parrainage sont lancés dans la presse cantonale et l'on publie en guise d'émulation les premiers chiffres, soit 621 séjours d'enfants recensés en Valais de 1941 à 1942 répartis entre soixante-six communes. Ils rencontrent un certain succès à mesure que le conflit approche de son terme, puisqu'en décembre 1942 puis en novembre 1944 on annonce que le nombre d'enfants se rendant en Valais est inférieur aux nombreuses propositions d'accueil reçues de tout le canton.

En parallèle à cette activité, la section valaisanne organise ou soutient diverses activités caritatives ainsi que des conférences ou des séances d'information; elle développe par exemple dans les écoles du canton l'action de collecte dite

■ 36 FAV, 17 juillet 1942, *Sur les hauteurs tranquilles... En route pour les vacances...*, g. g.



Dans l'attente du convoi, Monthey, 11 octobre 1944
(Archivio della famiglia Villa, Rovio)

du *Sou hebdomadaire*. Ces diverses entreprises caritatives s'insèrent dans un réseau assez dense de quêtes et d'appels divers. On y retrouve les grandes institutions nationales ou leur comité cantonal; elles bénéficient à partir de 1942 d'une campagne de presse qui gagne en visibilité, avec l'appui de personnalités locales ou de conseillers fédéraux par exemple mais surtout par l'usage de nombreuses illustrations fournies – affiches, dessins – qui renforcent singulièrement le message. Dans l'immédiat après-guerre, le Don suisse nouvellement créé poursuivra cet effort³⁸. Ces campagnes successives provoquent parfois des mouvements d'humeur, comme celui d'André Marcel dont on a par ailleurs relevé l'engagement envers une politique d'asile plus généreuse :

Par la radio, par le cinéma, par la presse, enfin par les mille et un moyens de la propagande, on nous répète à satiété ce que nous savons déjà, à savoir que le destin de la Suisse est de poursuivre au milieu d'un monde aux abois une œuvre à la fois charitable et noble. Eh bien ! nous déclarons franchement que cette insistance en devient, à la longue, exaspérante, et qu'elle révèle, avant tout, un sens inquiétant de la publicité tapageuse³⁹.

Irrité par ce qu'il nomme une *campagne indécente* menée depuis quelque temps, l'éditorialiste estime ces méthodes peu appropriées en Suisse. Il s'étonne également que la communauté juive de Suisse ait si peu entrepris à ses yeux en faveur de ses coreligionnaires réfugiés, ce qui provoque une mise au point du Service

37 Conseiller communal radical depuis 1925, E. Zwissig présidera la ville de Sierre de 1945 à 1956. Il sera élu en 1949 au sein de la direction de la Croix-Rouge suisse. De nombreuses distinctions lui seront attribuées après guerre pour son engagement en faveur des enfants de France et d'Italie.

38 YAMMINE 2001.

39 CONF, 15 décembre 1943, *En passant... La charité à grand renfort de publicité*, A. Marcel.



Croix-Rouge suisse - Secours aux Enfants
SECTION VALAISANNE

A *Mme Aldo Villa*
Domodossola

Les enfants victimes de la guerre
vous disent
Merci !

10/1 1947.

Secrétariat Sierre Tél. 5 11 38 Cpte de chèques IIc 2340



Enfants abandonnés recueillis dans un camp

Carte de remerciements aux familles d'accueil
(Archivio della famiglia Villa, Rovio)

de presse de l'Association des Communautés israélites de Suisse détaillant l'ampleur de son aide financière et matérielle depuis 1933⁴⁰. Mais cet article reflète également un sentiment de lassitude répandu. En guise de préliminaire à un nouvel appel à la générosité à l'égard des réfugiés, on peut lire ainsi en 1944 dans *La Feuille d'Avis de Monthey* que l'on comprend *le sentiment que tout le possible a déjà été fait et que la mesure est pleine*⁴¹, indice indéniable de cet état d'esprit.

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

La question du refuge et des réfugiés au sein de l'opinion publique met également en valeur le rôle de la proximité. Comme on le sait, les

Alpes ne sont pas seulement des obstacles et de vieilles solidarités existent entre les versants. La Haute-Savoie, le Val d'Aoste et l'Ossola entretenaient des relations suivies avec la région valaisanne, à des degrés divers et avec des zones privilégiées. Certes, ces régions mitoyennes ont connu des destins différents et furent marquées par la construction des Etats nationaux à la fin du XIX^e siècle qui ont écorné les liens régionaux. Observateur attentif de l'évolution du Valais, le journaliste et écrivain Louis Courthion (1857-1922), relevait au début du XX^e siècle, à l'occasion d'un projet de livre, l'écart qui se creuse par exemple avec les Valdôtains : [...] *J'ai songé à traduire des impressions qui seraient moins d'un touriste que d'un Bagnard très frappé de voir deux peuples naguère unis par-dessus les cols et les cimes,*

■
40 CONF, 3 janvier 1944,
En passant... Expliquons-nous,
A. Marcel.

41 FAM, 19 septembre 1944,
Choses et autres. Fraternité,
P. Alexandre.



Accueil des enfants d'Ossola, Brigue, 10 octobre 1944
(Archivio della famiglia Villa, Rovio)

devenir de plus en plus étrangers l'un à l'autre depuis que les chemins de fer et les autres communications tirent tout en bas⁴². Ce sentiment de délitement d'une vieille solidarité alpine est encore accentué par l'expérience du régime fasciste qui renforce, tout comme les deux guerres mondiales, le poids d'une approche nationale. Toutefois, la sensibilité aux événements proches de Haute-Savoie, du Val d'Aoste et d'Ossola est évidente; si l'évolution du conflit en France et en Italie est toujours documentée et les communiqués d'agences de presse régulièrement repris, l'accent est mis sur leurs échos *chez nos voisins* immédiats selon l'intitulé de certaines rubriques. Là-aussi, l'approche régionale joue encore un rôle, le Valais romand (*Le Nouvelliste valaisan* est alors basé à Saint-Maurice, *Le Confédéré* à Martigny tout comme *Le Rhône*) étant plus sensible au destin de la Haute-Savoie et, dans une moindre mesure, à celui du Val d'Aoste alors que la presse haut-valaisanne manifeste son intérêt pour l'Ossola, sans oublier la question de la minorité Walser au sud des Alpes⁴³. Les grands débats liés au conflit en Italie et en France (STO, collaboration, résistance, refuge) s'y déroulent et s'incarnent dans un décor plus familier. La lutte pour la défense de la langue française au Val d'Aoste est suivie avec intérêt, de la première période mussolinienne jusqu'au virulent débat d'après guerre⁴⁴. On évoque parfois les velléités de rattachement à la Suisse qui émanent de certains cercles valdôtains⁴⁵. La question des réfugiés est elle aussi tributaire de cette sensibilité à la proximité géographique. Par exemple, lorsque une vingtaine de jeunes réfractaires au STO de la région du village binational de Saint-Gingolph se réfugient en mars 1943 sur territoire valaisan, avant d'être refoulés par la gendarmerie et la douane suisse, certains journaux protestent, écrivant notamment ne pas comprendre que des bourgeois ou fils de bourgeois valaisans soient refoulés alors qu'un *un nombre impressionnant de Juifs sont autorisés à rester en Suisse*⁴⁶.

Naturellement, les événements tragiques de l'été et de l'automne 1944 à Saint-Gingolph puis en Ossola suscitent, au sein d'un Valais mitoyen, de vives émotions. Lors d'une conférence consacrée en octobre 1944 à la politique économique suisse d'après-guerre, le conseiller national conservateur Antoine Favre (1897-1974) juxtapose d'ailleurs, comme beaucoup de commentateurs de presse, ces événements advenus aux frontières cantonales. Il rappelle les liens passés et à renouer avec ces régions voisines qui entretiennent depuis longtemps avec le Valais *des affinités de race et de personne*. Le poids des images vues et des situations vécues donne une autre dimension au débat sur le refuge, qui s'impose alors comme une évidence :

*Ceux qui les ont vus à Saint-Gingolph et à Brigue, dans leurs cortèges poignants et lamentables qui se déroulaient sur la route du Simplon; ceux qui ont été émus à la vue de ces femmes et enfants las, épuisés de douleur et serrés piteusement dans des wagons et des fourgons qui avaient échappé aux destructions aériennes pourraient décrire les scènes déchirantes dont ils ont été les témoins attristés. [...] Tous donnaient l'impression de sortir d'un enfer dont les visions de Dante ne seraient, dit-on, que de faibles images. [...] Il faut leur donner une part de notre quiétude et de notre bonheur et ne pas oublier que la solidarité n'a pas de frontière car elle est la fille de la charité qui est tout simplement humaine*⁴⁷.

Dans le cas de la petite bourgade franco-suisse, la dénonciation de la barbarie nazie est unanime certes, mais elle s'accompagne également dans les jours qui suivent, dans *Le Nouvelliste valaisan* et *Le Journal et Feuille d'Avis du Valais* notamment, de virulents reproches : ce maquis est perçu comme *un ramassis d'étrangers et certainement de hors-la-loi*, indignes de la Résistance française et formés parfois à *l'école du crime* des Brigades internationales, reprenant une distinction entre *vrai et faux* maquis évoquée par plusieurs journaux dès 1943⁴⁸. Cette perception initiale

42 Lettre de L. Courthion au journaliste et écrivain P. Godet, 27 juin [1904], Fonds P. Godet, BPU Neuchâtel.

43 Pour une analyse de la situation des Walser pendant la guerre, voir FÜHRER 2002

44 Voir par exemple PV, 18 janvier 1946, *Vallée d'Aoste, terre de langue française*, S. Maquignaz, et PV, 22 janvier 1946, *La vallée d'Aoste, parcelle de la Savoie*, S. Maquignaz.

45 BA, 8 juin 1945, *Betrachtungen an der Südgrenze*.

46 NF, 21 mars 1943, *Un pénible incident à Saint-Gingolph*.

47 FAV, 27 octobre 1944, *A propos de la conférence de M. le Conseiller Antoine Favre*, H. de Preux.

48 FAV, 26 juillet 1944, *Saurons-nous en tirer une leçon d'objectivité ?* P. C.

évolue bien vite à mesure que s'accumulent les révélations sur la nature de l'occupation allemande et du régime. Rectificatifs et changements d'optique s'enchaînent. L'accent est mis bientôt sur la violence aveugle des nazis et sur le traumatisme subi par la population civile, au point que les événements deviennent bien vite un symbole comme on l'écrit un an plus tard :

*Tout à coup St-Gingolph-France a flambé comme un brasier immense et durant trois jours et trois nuits, des milliers de Vaudois et de Valaisans n'ont pu détacher leurs regards de cette fumée qui assombrissait leur ciel et qui troublait le miroir de leur lac*⁴⁹.

Différents comités d'entraide se mettent en place en Valais et dans le canton de Vaud notamment, et certains journaux soutiennent activement dans leurs colonnes cette grande opération qui perdure au-delà des hostilités sur le continent. Le phénomène de mobilisation est très similaire quelques mois plus tard à l'occasion de l'écrasement de la République partisane d'Ossola : en automne 1943 déjà, à la suite de la vague de réfugiés en provenance d'Italie qui touche aussi le canton, la Croix-Rouge haut-valaisanne avait lancé un appel pour une récolte de vêtements aux portes d'un hiver difficile⁵⁰. Dans la foulée de la création de la République partisane d'Ossola, un comité se constitue dans les cercles italiens de Brigue et Naters avec l'appui des autorités locales et cantonales; *Pro Ossola* lance une collecte en nature et en espèces à travers tout le canton, soutient la Croix-Rouge pour l'hébergement de nombreux enfants, et doit accentuer bien sûr son effort au lendemain de la défaite des partisans qui implique un refuge très important au Tessin et dans le Haut-Valais.

On signale à cette occasion dans la presse que des camps de réfugiés du canton ont eux-mêmes participé à ce mouvement et offert en sus une part de leurs vivres. Les souvenirs de ces deux épisodes tragiques aux frontières immédiates du canton et de l'aide apportée seront cultivés après-guerre au sein d'une commémoration d'envergure régionale.

FAITS DIVERS ET MENACES D'ÉPURATION

La fin du conflit mondial ne signifie pas que le thème du refuge ne soit plus une préoccupation des éditorialistes. Le départ des internés débouche par exemple sur deux faits divers tragiques, l'un à Martigny et l'autre à Sierre, qui défraient la chronique locale. Certains chroniqueurs avaient déjà gourmandé l'emballage des jeunes filles du canton à l'égard de ces militaires aux grades par trop suspects, au grand dam de la jeunesse locale mobilisée ou non⁵¹. Les deux incidents impliquent des internés russes et polonais et des jeunes filles dont les liens tissés pendant la guerre étaient menacés de se défaire à l'heure de la désaffectation des camps et des rapatriements. A chaque fois, le drame mêle crime passionnel et suicide. Les comptes rendus s'accompagnent de mises en garde à l'égard de la jeunesse féminine, comme celle de *La Patrie valaisanne* :

*Se rappelleront-elles que la passion, qui peut déjà porter les hommes normaux à toutes les extrémités, devient un danger auquel il ne faut en aucun cas s'exposer quand des hommes violents, brutaux, cruels, tarés par la guerre et ses horreurs, en sont la proie ? Russes, Serbes, Polonais, Américains ou autres n'ont pas, du moins pas tous, le tempérament calme et policé qui est, nous l'espérons, celui de la plupart des hommes de notre pays*⁵².

L'heure est également à la découverte des camps puis au procès de Nuremberg. La Suisse et le Valais poursuivent alors leurs efforts en faveur des enfants, qui sont encore accueillis après-guerre pour effacer dans une certaine mesure les effets d'une longue privation; des victimes des camps ou des civils de pays occupés – Belgique et France notamment – sont hébergées à leur tour pour une période plus ou moins longue. Les campagnes du récent Don suisse sont également mises en valeur. Dès 1944, certaines accusations des Alliés russes et américains à l'égard de l'attitude de la Suisse suscitent des remous dans la presse cantonale, de même que la question soulevée à l'échelle nationale du

■
49 CONF, 25 juillet 1945, *En passant... La résurrection de Saint-Gingolph*, A. Marcel.

50 BA, 28 septembre 1943, *Sammelstelle Brig für Militärinternierte und Zivilflüchtlinge. An die Oberwalliser Bevölkerung!*, Rotkreuzverein Oberwallis.

51 FAV, 10 juillet 1944, *Nos jeunes filles et les internés*, E.R.

52 PV, 8 novembre 1946, *Un crime et ses leçons*, S. Maquignaz.

traitement des internés russes ou les révélations de certains scandales liés à l'administration des camps suisses. On ne laisse pas écorner l'image du pays hébergeant la Croix-Rouge sans réagir, mettant en évidence dans la balance divers témoignages gratifiants, comme celui d'Egidio Reale (1888-1958), figure de l'antifascisme réfugié en Suisse et qui, avant d'être nommé plus tard ambassadeur d'Italie à Berne, rend hommage à son pays d'accueil :

*La Suisse m'était apparue, dès les années de ma première jeunesse, en une vision idéale, le pays de la liberté, le berceau de la plus ancienne démocratie, l'asile inviolable des fugitifs de tous les temps, de toutes les fois, de tous les pays*⁵³.

Dans la foulée de la libération, les procédés d'une épuration sauvage, judiciaire ou administrative frappent à un degré divers les pays européens. La Suisse n'y échappe pas, y compris à l'échelon cantonal. Cet état d'esprit se révèle également lors des dénonciations virulentes, parues dans *La Voix ouvrière* mais reprises sous la plume d'André Marcel au *Confédéré*, à l'encontre de la présence en Valais en 1946 d'internés allemands que l'on juge indécente dans les circonstances européennes de l'heure. Le thème de l'épuration et d'un certain asile ambigu est abordé tout d'abord via les cas singuliers d'Edda Ciano

(1910-1995), fille de Mussolini, et du diplomate Dino Alfieri (1886-1966), réfugiés en Suisse, puis hébergés en Valais, après les événements de l'automne 1943 en Italie. La presse cantonale, muselée par les communiqués fédéraux, rapporte toutefois avec attention les péripéties de leur séjour. Certains journaux comme *La Patrie valaisanne* prennent position lors de leur expulsion du territoire. *La Suisse est-elle encore un pays hospitalier?*, titre en juillet 1945 l'éditorialiste qui ne voit là qu'une concession envers des forces de gauche occupant le haut du pavé. Du destin des personnalités célèbres expulsées, on glisse insensiblement à la question de l'épuration qui prend des formes plus ou moins virulentes selon les régions. Le canton paraît épargné dans un premier temps, puis des listes, des pétitions et des articles circulent, réclamant l'expulsion de plusieurs dizaines d'étrangers liés principalement à la forte communauté italienne. L'affaire sera prise en main par le Département cantonal de justice et police, qui rappellera les compétences fédérales dans certains dossiers avant de mener l'enquête. La liste initiale se réduit comme peau de chagrin – six noms demeurent dans un premier temps – au grand soulagement des principaux journaux du canton qui refusent que le *délit d'opinion* soit un prétexte à certaines dérives.

■
53 PV, 20 août 1946, *Un exilé parle de la Suisse*, G. Calgari.

LE TROUPEAU

Au cœur de la polémique de l'automne 1942 consacrée à la restriction de la politique d'asile en Suisse, le journaliste André Marcel (1902-1996) fait paraître dans les colonnes du *Confédéré* un vibrant appel à la pitié⁵⁴. Aux discussions sur les principes du droit d'asile, il préfère une description sans fard de la condition des réfugiés de toute l'Europe d'une part et des conséquences d'un refoulement d'autre part. Quand bien même l'homme de plume n'a rien d'un philosémite et avait été plutôt attiré par la figure d'un Mussolini durant l'entre-deux-guerres, il élève une voix autorisée à ce moment charnière. *La Suisse, au milieu d'une Europe à feu et à sang, apparaît comme un dernier refuge à tant de malheureux traqués qui n'ont plus qu'un espoir pour échapper à la misère, à la persécution, même à la mort : Passer notre frontière.*

Alors, au prix de périls insensés, fouettés par l'épouvante ou tendus par le simple instinct de conservation plus violent que tout autre, ils s'en vont par les chemins perdus vers ce petit pays dont on leur a dit si souvent qu'il était pitoyable à la détresse humaine et qu'il savait bercer doucement les souffrances.

Dans le désert de leur infortune, ils ont les yeux fixés sur cette oasis que la guerre a miraculeusement épargnée, et pas après pas, risquant leur vie à tout instant, ils s'en rapprochent.

Qui dira jamais les tourments de la fuite, alors que chaque arbre est un épouvantail, chaque maison une embuscade et que la nature entière au bon soleil d'un été finissant demeure inexorablement hostile en sa tranquillité trompeuse ? [...]

Il faut passer, pourtant, miné par la faim, pourchassé comme un animal, il faut affronter les pires dangers, les vrais et ceux aussi que l'imagination fait lever comme autant d'oiseaux de malheur, il faut marcher jusqu'à l'épuisement et ne pas céder à ce grand chagrin qui vous trahirait en vous abattant tout en larmes sur le bord de la route.

Ils vont, les malheureux, le visage impassible, essayant de ne pas révéler leur âme aux abois dans un regard défaillant, et pendant des jours et des jours, c'est la même tension des nerfs dans une nature ensoleillée.

La Suisse !

Ce nom seul les soutient quand déjà l'esprit vide et le corps fourbu, ils s'acheminent en automates vers cette terre où l'homme est fraternel à l'homme. [...]

Arriver ! arriver sûrement un jour, après des mois et des mois de lutte éperdue : ils ne rêvaient qu'à cela, vraiment, et cela décuplait leurs forces.

La Suisse, ils ne la connaissaient vaguement qu'à travers sa légende, ils savaient par de plus malheureux qu'eux qu'elle avait de tout temps, par un arrêt du destin, secouru les réfugiés, les errants, les proscrits auxquels elle apportait avec son charitable appui sa consolation souveraine. Il suffisait pour éveiller sa pitié qu'un de ces vagabonds du monde affamé ou meurtri se présentât devant elle avec ses pieds déchirés, son visage abîmé de douleur ou lui montrât son anxiété pour qu'elle eût ce geste attendu par lequel un chrétien accueille un pauvre. [...]

La Suisse ainsi demeurerait véritablement le dernier asile des persécutés.

Or, cette guerre a dépassé dans les raffinements de l'injustice et de la méchanceté tout ce qui, jusqu'à présent, avait ému les nations civilisées.

L'esclavage en regard des déportations, des exécutions, des carnages n'atteignait, lui-même, à un tel degré d'abjection. Nous assistons au plus furieux déchaînement de barbarie. [...]

Ces misérables dont beaucoup nous sont parents par leurs façons de penser et de sentir, qu'exalte un sen-

54 CONF, 4 septembre 1942, *Le troupeau*. A M. le Dr Repond en témoignage de compréhension, A. Marcel.

timent de liberté que nous partageons tous, dont le seul crime est d'être nés sous une mauvaise étoile, en un lieu qu'ils n'ont pas choisi, comment les recevons-nous ?

- Allez-vous-en !

Un fonctionnaire indifférent à leur accablement se tient au bout du chemin de douleur, de fatigue et de peur où cent fois ils ont joué leur existence et d'une main ferme il les refoule.

Les supplications, les pleurs, les cris n'ont aucun pouvoir sur la loi inexorable : « Allez-vous-en ! »

Ce qui les attend ailleurs, ces éternels fugitifs, ce sont les camps de concentration, les cachots et souvent le poteau où ils s'appuyèrent, eux si las, pour recevoir le coup de grâce, après avoir entrevu cette Suisse aux champs bercés sous un ciel clair et qui leur semblait si belle dans leurs rêves.

On nous dit : « peut-être y a-t-il parmi ces réfugiés, des malfaiteurs, des espions, des indésirables qui mettraient en péril la sécurité du pays ». Et l'on ajoute encore : « A ouvrir les frontières à tous ces gens, comment ferons-nous pour nourrir les enfants étrangers que nous hébergeons ou pour subvenir à nos besoins vitaux ? »

Qu'il y ait un contrôle, on l'admet, que les éléments douteux soient bannis de notre sol, on le conçoit, que la Suisse ait l'air d'un refuge et non d'un point de repaire, il le faut, mais de grâce, arrêtons-nous là, et surtout n'évoquons pas devant tant de misère, et de honte, et de désolation, des intérêts sordides.

Il y a la loi, bien sûr, mais ne transformons pas celui qui l'applique en machine et laissons-lui la faculté d'obéir parfois à un mouvement de son cœur ou à l'appel de sa conscience.

Un jour viendra, sans doute, où le monde enfin se réveillera de ce sommeil de brute où le voilà plongé et devant l'amoncellement des morts, les tas de matériaux détruits, les chefs-d'œuvre anéantis, il comprendra à quel imbécile aveuglement il a cédé et c'est la Suisse à ce moment-là qui pourra lui rappeler que l'humanité vit encore, après avoir défendu les valeurs impérissables :

Celles de l'âme.

Ce troupeau d'hommes plus tristes que des bêtes qui bat inlassablement nos frontières, qui symbolise à lui seul, toute la monstruosité de la guerre et d'où monte un gémissement fait de la somme de toutes les agonies, nous n'avons pas le droit de le mettre aux mains de fonctionnaires en casquettes qui se bornent à répéter d'une voix neutre : « Allez-vous-en ! » ou « Vos papiers ? ».

C'est le plus magnifique honneur que de pouvoir, dans une époque où plus rien de sacré ne compte, offrir l'espérance à celui qui l'a perdue et lui prouver qu'en un point du continent la fraternité subsiste, en dépit de l'avilissement général.

Nous passons pour le pays le mieux organisé, le mieux administré, le plus prévoyant, mais gardons-nous de ne pas nous pétrifier au milieu de nos stocks, de nos coupons et de nos fiches !

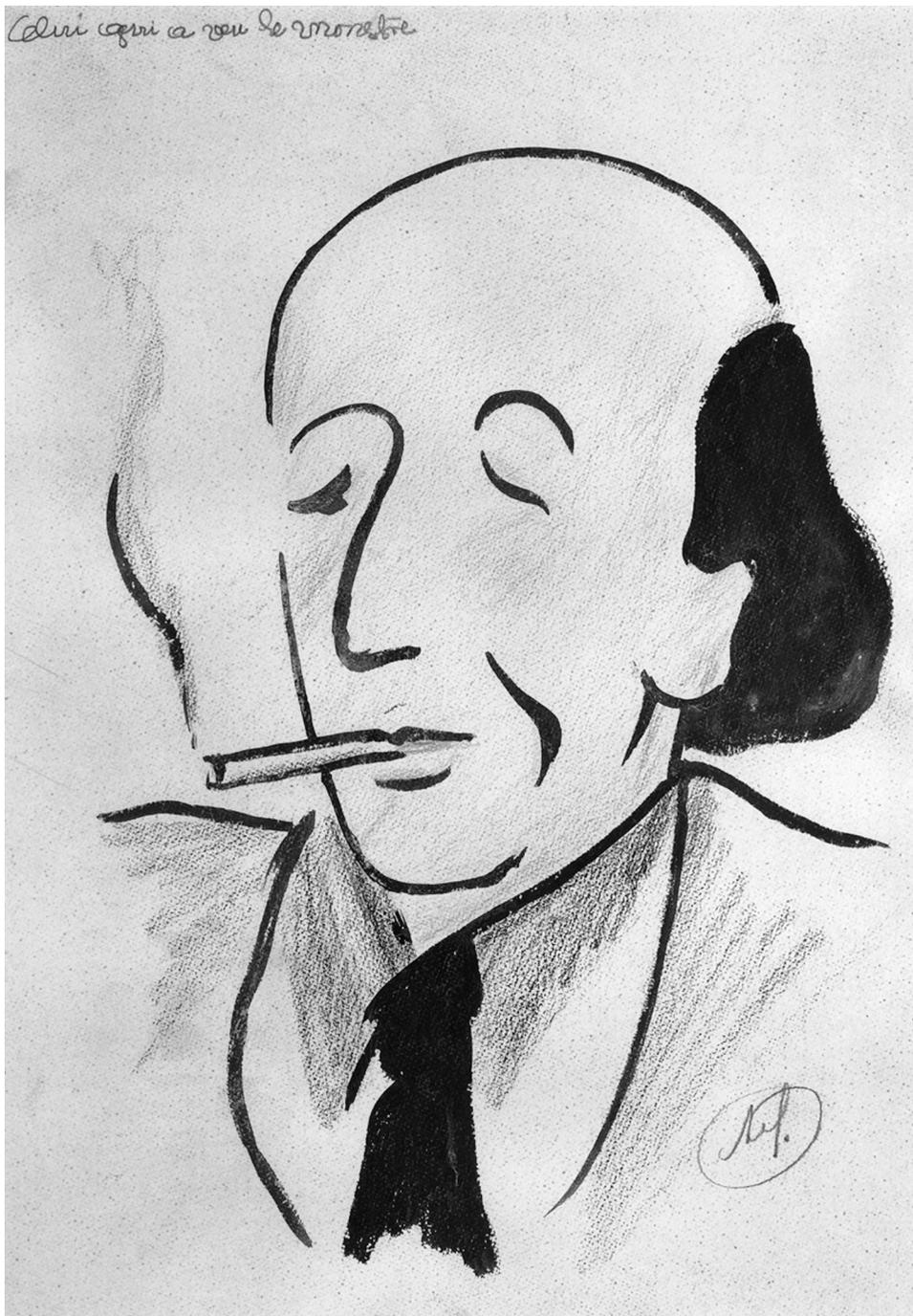
Un réfugié n'est pas un numéro quelconque, il ne suffit pas pour accomplir le plus délicat des devoirs de le repousser ou de l'agréer en consultant un arrêté sans avoir un regard pour l'homme, et la souffrance, avant tout, doit inspirer le respect.

Celui qui a passé à travers les embûches au prix d'efforts démesurés, qui a connu l'angoisse à son paroxysme et la douleur à l'état aigu, celui-là quand il s'abat à nos pieds pour implorer notre protection, soyez sûrs qu'il est au-dessus de nous et que le seul moyen de s'élever c'est de s'abaisser jusqu'à lui.

C'est la loi, la loi qui nous fut donnée il y a vingt siècles et qui survivra toujours quand auront disparu nos ordonnances, nos cartes de repas et tous ces papiers officiels qui tombent en pluie sur nos cités comme des bombes sur tant d'autres.

Et c'est au nom de cette loi-là, que nous appelons la pitié de tous sur le troupeau désordonné des réfugiés où notre place était déjà marquée, quand Dieu nous épargna.

Celui qui a vu le monde



*Le journaliste André Marcel, dessin d'A. Sartoretti, 1946
(Propriété privée)*



LE CARILLON DU VIEUX
CLOCHER DE MARTIGNY

FORMES ET COULEURS, n° 5, 1945,
Nouvelle Pentecôte, Ventura Gassol.

La fin de la guerre coïncide avec le départ de la plupart des réfugiés. De nombreux hommages rendus au pays d'accueil paraissent alors dans la presse romande. Voici celui du poète et homme politique antifranquiste Ventura Gassol (1893-1980)⁵⁴. Exilé en France dès 1936, il gagne la Suisse via Saint-Gingolph peu après l'occupation de la zone libre en novembre 1942 où l'accueille alors son ami l'historien d'art d'origine valaisanne Pierre Courthion (1902-1988). Il salue à son tour en 1945 une Suisse dont il admire la politique linguistique, lui qui, Catalan, souffre alors de la marginalisation de sa langue maternelle dans la Péninsule ibérique.

Le jour où je pus atteindre la Suisse, je me suis dit :

« On t'a éloigné de la Méditerranée et de tout ce qu'elle représente pour la civilisation, c'est vrai, mais il n'est pas moins vrai qu'on t'en fait connaître de plus près une des sources. »

Nulle autre image n'aurait pu se présenter avec plus de force et de réalité à mon esprit que celle du Chant de Notre Rhône de C.F. Ramuz, lorsqu'il dit :

« Quand les carillons me venaient, ces soirs et ces matins et ces midis de cloches, ces dimanches tout du long, ces fêtes; le pays entier pour des fêtes et des dimanches se mettant à parler en cloches, et elles aussi parlaient et parlent la langue d'oc, qui est la langue que parlent les hommes; premier patois de langue d'oc, à ta source même, dès ta source, ô Rhône. »

Nulle autre voix non plus n'aurait pu me paraître plus claire que celle du carillon du vieux clocher de Martigny qui, midi sonnante, juste au moment où je venais de terminer ma première déclaration aux autorités suisses, joua une des plus vieilles berceuses de mon pays, dont la ligne mélodique me donna, à chaque note plus précise, l'impression de me retrouver chez moi et de ressentir, je ne sais par quelle sorte de magie, la présence de ma mère.

Si la sérénité qui m'envahit dès que j'eus foulé le sol suisse me fit songer « au Sommet des montagnes de la paix » qu'Ésaïe nous montre « s'élevant au-dessus des collines, vers lequel affluaient toutes les nations et les peuples en foule, leurs glaives devenus hoyaux et leurs lances faucilles », l'étroite communion entre ses habitants aux langues multiples et aux multiples accents me fit songer, plus tard, à une nouvelle Pentecôte.

[...]

Rien de plus rassurant pour mon esprit que le respect sacré pour toutes les langues que j'ai pu constater en Suisse bien plus que dans aucun autre pays; pour mon esprit de Catalan qui connut à quel prix il fallut bien souvent payer l'amour que nous éprouvons tous pour notre langue maternelle. L'aiguille qui tracerait la courbe de développement de la langue catalane enregistrerait exactement aussi les moments des ascensions et des chutes de la Catalogne. [...]

Si, en basant mon éloge du peuple suisse sur la solution qu'il a donnée au problème des langues, leur accordant à toutes les mêmes droits de langue nationale, j'évoque les solutions injustes et arbitraires d'autres pays, c'est pour mieux en découvrir toute la portée aux yeux même des Suisses, si épris de liberté et si démocrates, qu'ils trouvent la leur toute naturelle.